



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocations envoyées le : 01 février 2023

Nombre de conseillers élus : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint Martin Le Beau légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à Saint Martin Le Beau, sous la présidence de Monsieur SCHNEL, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU (à partir de 20h10), MOULIN (à partir de 19h10), POIRIER, BERGER (à partir de 19h25), DEMAISON, GIRAUD, PEGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, BOISAUBERT, PIGÉ.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Julie FILLEAU (jusqu'à 20h10)
M. Gwendal MOULIN (jusqu'à 19h10)
Mme Joëlle PINNEAU

à M. Jacques BRAULT
à Mme Danielle BROCHARD
à M. Alain SCHNEL

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER (jusqu'à 19h25), M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, M. Jean-Michel UHART

Président de séance : M. Alain SCHNEL (excepté au point 2022-004, où la présidence a été assurée par Mme Danielle BROCHARD)

Secrétaire de séance : Mme Christine POIRIER

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022
- Compte rendu des réunions de commissions
 - Commission Finances du 18 janvier 2023
- Compte rendu des décisions du Maire
- Délibérations à l'ordre du jour :
 - Domaine et patrimoine**
 - 2023-001 : Mise à jour du règlement intérieur du gymnase Pierre Boureau
 - Finances locales**
 - 2023-002 : Constatation de créances éteintes sur le budget principal
 - 2023-003 : Approbation du compte de gestion 2022 du comptable public – budget principal
 - 2023-004 : Approbation du compte administratif 2022 du budget principal
 - 2023-005 : Affectation des résultats 2022 du budget principal
 - 2023-006 : Approbation du budget primitif 2023 du budget principal
 - 2023-007 : Tarifs municipaux pour l'année 2023
 - Autres domaines**
 - 2023-008 : Débat sur le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire
 - 2023-009 : Couverture opérationnelle de la commune par le Service départemental d'incendie et de secours
- Questions diverses

19h05 : ouverture de la séance – 14 présents + 3 pouvoirs = 17 votants

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022.

Absence de remarques ou de questions.

Le conseil municipal, à l'unanimité (17 voix pour), adopte le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022.

19h10 : arrivée de M. Gwendal MOULIN – 15 présents + 2 pouvoirs = 17 votants

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission Finances du 18 janvier 2023

Absence de remarques ou de questions.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

En application de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal.

N° de la décision	Date	Objet de la décision	Coût en €/observations
D-2022-35	08/12/2022	Déclarations d'intention d'aliéner n°66 et 67 – année 2022	Pas d'exercice du droit de préemption
D-2022-36	12/12/2022	Déclarations d'intention d'aliéner n°68 – année 2022	Pas d'exercice du droit de préemption
D-2022-37	13/12/2022	Déclarations d'intention d'aliéner n°69 – année 2022	Pas d'exercice du droit de préemption
D-2022-38	21/12/2022	Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre du F2D 2023 pour les travaux du Pôle associatif	100.000 € sollicités
D-2022-39	29/12/2022	Déclarations d'intention d'aliéner n°71 à 73 – année 2022	Pas d'exercice du droit de préemption
D-2023-01	17/01/2023	Demande de subvention au titre des fonds d'Etat pour la tranche 2 des travaux du Pôle associatif	408.680 € sollicités
D-2023-02	19/01/2023	Déclarations d'intention d'aliéner n°1 et 2 – année 2023	Pas d'exercice du droit de préemption
N° du marché	Date	Objet du marché	Attributaire et coût en €

Absence de remarques ou de questions.

DELIBERATION 2023-001 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE PIERRE BOUREAU

Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, donne lecture du rapport relatif à la mise à jour du règlement intérieur du gymnase Pierre BOUREAU, afin de préciser certains points et notamment faire un rappel sur la responsabilité des présidents d'associations.

Absence de remarques ou de questions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour),
VALIDE le nouveau règlement intérieur du gymnase Pierre BOUREAU.
PRECISE que ce règlement sera notifié à chaque utilisateur du gymnase Pierre BOUREAU.

DELIBERATION 2023-002 : CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du relatif à la constatation d'effacement de dettes, pour des redevables ayant fait l'objet de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, imposées par la commission de surendettement de la Banque de France. Il précise que le montant total devant être comptabilisé en créances éteintes s'élève à 3.571,73 euros pour les dettes de 2 redevables relevant des exercices budgétaires 2015 à 2022.

Absence de remarques ou de questions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour),
VALIDE la liste des redevables ayant fait l'objet de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, imposées par la commission de surendettement de la Banque de France, transmise par le comptable public.
PRECISE que la dépense sera inscrite à l'article 6542 – créances éteintes - du budget principal, pour un montant de 3.571,73 euros.

DELIBERATION 2023-003 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU COMPTABLE PUBLIC : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport relatif au compte de gestion 2022 qui retrace les éléments financiers enregistrés par le comptable, et qui permettra de constater sa concordance avec les éléments du compte administratif.

Absence de remarques ou de questions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour),
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et vote le compte de gestion du budget principal de la commune de Saint-Martin-le-Beau.

DELIBERATION 2023-004 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport relatif au compte administratif 2022 du budget principal et présente les grandes lignes des réalisations de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF - SAINT MARTIN LE BEAU - EXERCICE 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		RECETTES	FONCTIONNEMENT	
	Voté 2022	CA 2022		Voté 2022	CA 2022
014 Atténuation de produits	500,00	0,00	013 Atténuations de charges	20 000,00	21 207
011 Charges à caractère général	831 200,00	762 081,95	70 Produits des services	206 000,00	228 236

012 Charges de personnel	1 179 250,00	1 165 431,09	73 Impôts et taxes	1 492 425,00	1 484 155
65 Autres charges	150 850,00	150 169,19	74 Dotations, subventions et participations	691 492,00	703 057
66 Charges financières	23 000,00	17 706,61	75 Autres produits de gestion courante	18 100,00	22 069
67 Charges exceptionnelles	6 300,00	4 534,64	76 Produits financiers	5,00	5
68 Dotations aux provisions	7 072,00	5 071,61	77 Produits exceptionnels	12 000,00	257 459
042 Opérations d'ordre	25 000,00	319 691,78	042 opérations d'ordre	10 000,00	58 859
022 Dépenses imprévues	10 000,00	-			
023 Virement à la section d'investissement	1 563 680,00	-	002 Résultats reportés	1 346 830,00	1 346 830
TOTAUX	3 796 852,00	2 424 686,87	TOTAUX	3 796 852,00	4 121 881

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Voté 2022	CA 2022	RECETTES		Voté 2022	CA 2022
001	solde d'investissement reporté	252 866,47	252 866,47	001	solde d'investissement reporté		
				1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	381 652,95	381 652
					Virement de la section de		
				021	fonctionnement	1 563 680,00	
N°	Opérations	3 537 208,08	483 170,29	013	Subventions	1 032 366,60	139 253
011	VOIRIE	98 787,20	36 913,49	010	FCTVA + Taxe d'aménagement	220 000,00	208 820
102	BATIMENTS SCOLAIRES	94 008,06	51 622,69	024	Cessions	335 000,00	
103	MATERIELS MOBILIERES GYMNASE-EQUIPEMENTS	35 583,64	18 387,68	016	Emprunts + cautions reçues	750 800,00	800
105	SPORTIFS	12 253,00	11 641,01				
106	MAIRIE	212 173,73	69 071,03				
1016	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	51 801,93	2 754,34				
1017	SALLES COMMUNALES	613 391,15	128 753,24				
1018	ESPACES VERTS	117 050,09	67 576,34				
1019	CIMETIERE	9 500,00	3 721,93				
1020	ENFANCE JEUNESSE	20 000,00					
1024	EGLISE	19 376,80	18 125,78				
1025	ACQUISITION DE TERRAINS	10 000,00	360,00				
1027	POLE ASSOCIATIF	2 233 282,48	74 242,76				
1028	BUGET PARTICIPATIF	10 000,00					
	Hors opérations	193 370,00	231 090,73				
1641	Remboursement d'emprunt	151 700,00	151 502,61				
041	opérations patrimoniales d'ordre	29 970,00	20 028,44	041	opérations patrimoniales d'ordre	29 970,00	20 028
040	opérations d'ordre	10 000,00	58 859,68	040	opérations d'ordre	25 000,00	319 691
204	Subventions versées	1 700,00	700,00				
TOTAUX		3 983 444,55	967 127,49	TOTAUX		4 338 469,55	1 070 247

19h25 : arrivée de M. Laurent BERGER – 16 présents + 2 pouvoirs = 18 votants

Monsieur Jacques BRAULT explique que le montant de dépenses d'investissement payées en 2022 est inférieur à celui de 2021, mais que beaucoup de dépenses ont été engagées et se retrouvent donc en restes à réaliser. Il indique que le résultat global de clôture présente un excédent de 1.800.314,96 € (hors restes à réaliser).

Monsieur Alain SCHNEL, maire, ayant quitté la salle, **(15 présents + 1 pouvoir = 16 votants)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle BROCHARD, adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Alain SCHNEL, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour),

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget principal, lequel peut se résumer par les tableaux présentés dans ce document.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du budget communal tels que résumés par le tableau détaillé dans la présente délibération pour l'exercice 2022.

Monsieur Alain SCHNEL, maire, rejoint la salle. **(16 présents + 2 pouvoirs = 18 votants)**

DELIBERATION 2023-005 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport relatif à l'affectation des résultats et précise que les résultats seront ensuite pris en compte dans le budget primitif du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour),

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) : 103.119,99 €
- Compte 002 : Excédent reporté en fonctionnement : 1.697.194,97 €

DECIDE d'inscrire ces écritures au budget primitif de l'exercice 2023.

DELIBERATION 2023-006 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Alain SCHNEL, Maire, explique que la préparation budgétaire s'est faite dans un contexte contraint de hausse du coût des dépenses d'énergie. Un effort global de maîtrise de l'ensemble des dépenses de fonctionnement a donc été rendu nécessaire. Il indique également que le budget 2023 verra la mise en œuvre du projet de Pôle associatif

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne ensuite lecture du rapport relatif au budget primitif 2023 de la commune et présente l'équilibre global par chapitres.

BUDGET PRIMITIF SAINT MARTIN LE BEAU - EXERCICE 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
014 Atténuation de produits	500,00	013 Atténuations de charges	20 000,00
011 Charges à caractère général	850 500,00	70 Produits des services	211 400,00
012 Charges de personnel	1 180 000,00	73 Impôts et taxes	1 516 790,00
		74 Dotations, subventions et participations	692 000,00
65 Autres charges	146 000,00	75 Autres produits de gestion courante	13 300,00
66 Charges financières	38 000,00	76 Produits financiers	5,00
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	77 Produits exceptionnels	10 000,00
68 Dotations aux provisions	2 000,00	78 Reprises sur provisions	4 730,00
042 Dotations aux amortissements	25 000,00	042 opérations d'ordre (travaux en régie)	10 000,00
022 Dépenses imprévues	10 000,00	002 Résultats reportés	1 697 194,97
023 Virement à la section d'invest.	1 918 419,97		
TOTAUX	4 175 419,97	TOTAUX	4 175 419,97
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
001 solde d'investissement reporté	0,00	001 solde d'investissement reporté	103 119,99
		10 FCTVA + Taxe d'aménagement	125 000,00
		16 Emprunt RAR 2022	750 000,00

Dépenses d'équipement 2023	2 847 140,45	13 Subventions reçues	300 000,00
Dépenses d'équipements RAR2022	900 678,41	13 Subventions reçues RAR 2022	594 278,90
16 Remboursement d'emprunt	148 000,00	16 Cautions reçues	0,00
16 Cautions remboursées	0,00	24 Cessions	90 000,00
204 Subventions versées	0,00	1068 Excédent 2022 capitalisé	0,00
040 opérations d'ordre (travaux en régie)	10 000,00	040 Amortissements	25 000,00
		021 Virement de la section de fonct.	1 918 419,97
TOTAUX	3 905 818,86	TOTAUX	3 905 818,86

Monsieur Jacques BRAULT explique que la préparation budgétaire s'est faite avec un objectif de baisse de 10% des dépenses de fonctionnement, là où cela était possible, afin de compenser une partie de la hausse des coûts de l'énergie. Il remercie les chefs de service et les agents de la commune pour le travail réalisé sur les recherches d'optimisation du budget.

Monsieur Jacques BRAULT explique ensuite qu'une hausse de 7% des bases de fiscalité est attendue en 2023, permettant une hausse des recettes de fonctionnement. Enfin, il indique qu'en section d'investissement la dépense principale est liée au Pôle associatif. Concernant la dette, l'emprunt de 750.000 € finançant le Pôle associatif sera mobilisé en milieu d'année et son remboursement commencera donc dès 2023.

Madame Isabelle PEGARD questionne sur l'impact des coupures nocturnes d'éclairage public.

Monsieur Jacques BRAULT explique que cette coupure a permis de moins consommer, mais que la commune a néanmoins payé plus de dépenses de fluides qu'en 2021.

Madame Christine POIRIER précise que la coupure nocturne va être étendue à la plage horaire 22h30-6h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour),
ADOpte le budget primitif 2023 de la commune de Saint-Martin-Le-Beau, équilibré en dépenses et en recettes, sections de fonctionnement et d'investissement.

20h10 : arrivée de Mme Julie FILLEAU – 17 présents + 1 pouvoir = 18 votants

DELIBERATION 2023-007 : TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2023

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport relatif à la mise à jour des tarifs municipaux pour 2023. Il indique qu'un nettoyage de la grille tarifaire a été réalisé, notamment sur les droits de place, afin de préciser les modalités concrètes d'application.

Les tarifs en régie sont également précisés (temps agent, utilisation de véhicules), afin de pouvoir développer la valorisation des aides apportées aux associations par exemple.

		Tarifs 2022		Tarifs 2023	
		Montant	Cautiion	Montant	Cautiion
Location de salles communales					
Particuliers	Demi-journée (7h)	125 €	400 €	125 €	400 €
	Journée (14h)	200 €	400 €	200 €	400 €
Associations		Gratuit	400 €	Gratuit	400 €
Location de mobilier					
Particuliers	Banc (prix à l'unité)	2 €	De 0 à 50 unités : 200€	2 €	De 0 à 50 unités : 200€
	Chaise (prix à l'unité)	1 €		1 €	
	Table (prix à l'unité)	5 €		5 €	
	Table et deux bancs	7 €	de 51 à 500 unités : 600€	7 €	de 51 à 500 unités : 600€
			+ de 500 unités : 1 000€		+ de 500 unités : 1 000€

	Stand parapluie 3m x 3m (prix à l'unité)	50 €	De 1 à 5 unités : 1000 € Plus de 5 unités : 2000 €	50 €	De 1 à 5 unités : 1000 € Plus de 5 unités : 2000 €
	Stand parapluie 6m x 3m (prix à l'unité)			100 €	
Associations	Banc	Gratuit	De 0 à 50 unités : 200€ de 51 à 500 unités : 600€ + de 500 unités : 1 000€	Gratuit	De 0 à 50 unités : 200€
	Chaise	Gratuit		Gratuit	
	Table	Gratuit		Gratuit	de 51 à 500 unités : 600€
	Table et deux bancs	Gratuit		Gratuit	+ de 500 unités : 1 000€
	Stand parapluie 3m x 3m Stand parapluie 6m x 3m	Gratuit	De 1 à 5 unités 1000 € Plus de 5 unités 2000 €	Gratuit	De 1 à 5 unités 1000 € Plus de 5 unités 2000 €
	Sonorisation	Gratuit	500 €	Gratuit	500 €
Estrade	Gratuit	1000 €	Gratuit	1000 €	
Cimetière					
Concession	15 ans	300 €		300 €	
	30 ans	450 €		450 €	
	50 ans	600 €		600 €	
Columbarium (2 places)	15 ans	300 €		300 €	
	30 ans	450 €		450 €	
Cavurne (4 places)	15 ans	400 €		400 €	
	30 ans	600 €		600 €	
Jardin du souvenir (dispersion des cendres - Plaque)		50 €		50 €	
Droits de place et occupation du domaine public					
Marché hebdomadaire, installation d'un food truck, vente en camion, etc	Forfait mensuel, sans électricité (Tout mois entamé est dû)			15 €	
	Forfait mensuel, avec électricité (Tout mois entamé est dû)			20 €	
Manifestations municipales (Marché de Noël, fête de la musique, etc)	Forfait installation (fourniture stand + matériel (table, banc/chaises)+ électricité)			15 €	1000 €
Redevance saisonnière pour installation de terrasses	Prix mensuel au m ² (Tout mois entamé est dû)	1,50 €		1,50 €	
Benne, camion, échafaudage	Journalier	4 €		4 €	

Fourrière					
Frais d'identification	Frais de recherche			20 €	
Prise en charge de l'animal	Frais de déplacement et de capture	40 €		40 €	
Frais de garde d'un animal en chenil	journalier	15 €		15 €	
	week-end	100 €		100 €	
Prestation d'enlèvement de déchets/dépôts et interventions en régle					
Transport de matériel / déchet / dépôt	Forfait de déplacement	30 €		40 €	
Utilisation d'un véhicule simple (voiture, petit camion)	par jour	15 €		25 €	
Utilisation d'un autre véhicule (tractopelle, tracteur...)	par jour	35 €		45 €	
Coût d'un agent	heure	16 €		30 €	

Des précisions sont apportées en séance sur le montant de caution demandée pour les manifestations municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour),

FIXE les tarifs 2023 aux montants précisés dans le tableau ci-annexé.

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront dès que la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire.

DELIBERATION 2023-008 : DEBAT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

Monsieur Alain SCHNEL, maire, donne lecture du rapport relatif au contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC) établi sur la gestion des exercices comptables 2017 et suivants du SIEIL, devant être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'un débat. Ce rapport évoque la baisse de fonds de roulement constatée dans les comptes du SIEIL et les orientations nécessaires pour maintenir l'équilibre : baisse des investissements, augmentation des participations des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour),

PREND ACTE de la transmission et de la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion du SIEIL pour les exercices 2017 et suivants.

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion du SIEIL pour les exercices 2017 et suivants.

DELIBERATION 2023-009 : COUVERTURE OPERATIONNELLE DE LA COMMUNE PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur Alain SCHNEL, maire, donne lecture du rapport relatif à la proposition de modification de la couverture opérationnelle de la commune par le SDIS, dans le but d'améliorer le délai pour porter secours aux administrés. Ainsi, 3 centres de secours seraient susceptibles de couvrir les interventions :

- Centre de secours de Montlouis-sur-Loire pour le nord-ouest de la commune
- Centre de secours d'Amboise pour le nord de la commune
- Centre de première intervention d'Azay-sur-Cher pour tout le sud de la commune

En cas de nécessité de renforts, c'est bien le centre d'Amboise qui reste le centre référent, et il n'y a pas de changement pour les numéros d'appel d'urgence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour),

PREND ACTE de la proposition de modification opérationnelle de la commune par le SDIS d'Indre-et-Loire, telle que présentée dans le plan joint.

APPROUVE cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Dates prévisionnelles des prochaines séances du conseil municipal :
 - o 27 mars 2023
 - o 19 juin 2023

- Rentrée scolaire 2023 :
Monsieur Gwendal MOULIN informe les élus du projet de carte scolaire 2023, avec la fermeture d'une classe au sein de l'école élémentaire, aucune fermeture n'étant retenue à l'école maternelle.

- Tarifs de la restauration scolaire
Monsieur Gwendal MOULIN explique qu'un travail de réflexion est actuellement réalisé sur une augmentation des tarifs de la restauration scolaire, rendue nécessaire du fait de la hausse des coûts du prestataire.
En parallèle, la mise en place de tarifs à 1€, sous condition de quotient familial, est également étudiée, la CAF prenant en charge une partie du financement de ce dispositif.
Ces réflexions seront étudiées en commission scolaire prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h38.

Procès-verbal arrêté à Saint-Martin-Le-Beau, lors de la séance du conseil municipal du 27/03/2023.

Le secrétaire de séance
Christine POIRIER



Le Maire, président de la séance,
Alain SCHNEL

